

Agriate

Compte rendu de la réunion du comité consultatif de l'Agriate

San Gavino di Tenda, le 12 janvier 2011, 15h30

Présent(e)s :

BASTELICA Chantal, Présidente de l'association *Nebbiu Rando*
BALDASSARI Laurent, SDIS 2B
BELZ Patrice, Conservatoire du littoral, délégué adjoint de rivages
BRAL Victoire, 1^{er} adjoint au Maire de San Gavino di Tenda
CASANOVA Dominique, Garde du littoral, Département de la Haute-Corse
CASANOVA Patrick, Habitant de San Gavino di Tenda
CASTA Serge, Habitant de San Gavino di Tenda
CASTELLOTTI Jean-François, Adjoint au mairie de Saint Florent
CHERAT Michèle, ODARC
CUGURNO Alban, Maniaque 4x4
DONNOT Stéphane, Sous Préfet de Calvi
Ltn. ESCANDE Stéphan, 2^{ème} REP Calvi
FRANCESCHI Antoine, Gendarmerie de Saint Florent
GROSSI François, Maire de San Gavino di Tenda
LAILLY Diana, Corse Aventure
LECOQ Jacques, ONF
GERONIMI Francis, Gardien des refuges de Ghignu, Département de la Haute-Corse
GUYOT Isabelle, Conservatoire du littoral, chargée de mission
LECCIA Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes du Nebbiu
LINALE Jacques, Vice Président de la Communauté de Communes du Nebbiu
LUCIANI Pierre-Marie, DREAL, inspecteur des sites
MURACCIOLE Michel, Conservatoire du littoral, délégué de rivages
MARCHETTI Stéphanie, Département de Haute-Corse, service « gestion des terrains du

littoral»
MATTEI Eric, *Corse Aventure*
MICHEL Charlotte, *Usages et territoires*, ingénieur consultante
MONTECATTINI F.-Xavier, Garde du littoral, Département de la Haute-Corse
MORI Eric, Commune de San Gavino di Tenda
NICOLINI Dominique, ONF
ORLANDI François, Conseiller Général délégué à l'Environnement
PAOLACCI Virginie, Garde du littoral, Département de la Haute-Corse
PETIT J.-C., Sous-préfecture de Calvi
PIANA Maxime, Garde du littoral, Département de la Haute-Corse
PINELLI Charles, Association *Les amis des Agriate*
POPOFF Yvan, Couvent Saint Joseph, Santu Petru di Tenda
RAFFALLI Joël, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Adj. RAZARENOV Guerman, 2^{ème} REP Calvi
SANTUCCI Christophe, Département de Haute-Corse, chef du service de « gestion des terrains du littoral »
SAVELLI Marlène, Office de l'Environnement de la Corse
TABANELLI Brigitte, Département de Haute-Corse, service de « gestion des terrains du littoral »
TOMI Marc, Maire de Santu Petru di Tenda
UGOLINI José, *Agriate Marittima, Balagne Croisières*
VADELLA Martin, Association *A muntagnera*
VALENTINI Pascal, Département de la Haute-Corse, Service des Sports
VALENTINI Philippe, ODARC

Absents excusés :

ACQUAVIVA Paul -André, Compagnie régionale des guides et accompagnateurs en montagne, Président de la ligue corse de montagne
BEUNEUX Grégory, Groupe Chiroptères Corse
FRISONI Guy- François, Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
HEBTING Pierre, Club nautique de l'île Rousse

LEMOIGNE Frédéric, CESM Saint Florent
LUCCHINI Dominique, Président du Comité Corsicaraid Aventure
MORTINI Lionel, Président de la Communauté de Communes des Cinq Pieve de Balagne
de RAYMOND Thierry, Fédération Française de Randonnée, Secrétaire du Comité régional Corse
VESCOVALI François, Président du CRTE, Centre équestre Arbovalley

Ordre du jour :

- Bilan de la gestion 2010
- Etat d'avancement de l'étude menée sur la piste de Saleccia
- Avancée du dossier AFP de Saleccia-Lotu (Association foncière pastorale)
- Travaux à venir dans la partie ouest de l'Agriate
- Questions diverses

Déroulement de la réunion :

1. Bilan de la gestion 2010

A/ Bilan de gestion

Stéphanie Marchetti présente le bilan de la gestion 2010. L'équipe de gestion a été renforcée en 2010 par l'arrivée d'un nouveau garde du littoral. L'équipe est donc aujourd'hui composée de 9 agents, auxquels vient s'ajouter un agent contractuel en période estivale pour assurer l'accueil du public à Ghignu. Un agent affecté à l'éducation à l'environnement est venu renforcer le service de gestion en 2010.

En ce qui concerne les moyens techniques, l'utilisation du bateau et la mise en place des patrouilles équestres ont confirmé leur efficacité tant au niveau de la gestion du territoire que des relations avec le public. Les gardes sont particulièrement vigilants quant aux problématiques de circulation motorisée en dehors des voies ouvertes à la circulation et de camping sauvage.

Les améliorations constatées en 2009 semblent se confirmer en 2010 : le camping sauvage dans la pinède de Saleccia et le nombre de feux de camps sur les plages de l'Agriate ont nettement diminué.

De nettes améliorations ont été apportées à l'état de la piste de Saleccia grâce à l'intervention des Sapeurs forestiers et la signalétique a été mise en place en partenariat avec la Commune de Santu Petru.

Le service a participé au dispositif de surveillance incendie (fermeture de la piste de Saleccia et mise en place des patrouilles équestres).

En ce qui concerne les travaux en régie, l'équipe Agriate intervient sur l'entretien des sentiers, des aires de stationnement, de la signalétique, des différents aménagements (ganivelles dans la pinède de Saleccia). Les gardes assurent le ramassage des déchets sur les terrains du Conservatoire mais également, dans la mesure du possible, sur les plages de l'Agriate et sur les terrains à proximité des sites gérés. Ces actions sont menées afin de préserver l'image du site et d'éviter une dégradation du milieu naturel.

Les gardes du littoral ont poursuivi le suivi scientifique de la mare temporaire de *Taglia carne*.

Les refuges de Ghignu ont accueilli 1300 personnes cette année.

De nombreuses actions de valorisation du territoire Agriate ont été menées en 2010. Le site internet www.agriate.org a été entièrement remis à jour, de nombreuses actions en faveur du jeune public ont été réalisées et le service a participé à des manifestations telles que *Festiventu* à Calvi. Des supports spécifiques à l'Agriate ont été réalisés. Enfin, une 3^{ème} édition de la *journée de l'Agriate* a été organisée à Santu Petru di Tenda et a eu un franc succès. Une large couverture médiatique a été apportée aux actions de gestion (documentaires diffusés sur Via Stella, revue professionnelle destinée gardes du littoral ...)

La **Charte des bons usages de l'Agriate** est, à ce jour, signée par 14 usagers organisés et un renforcement du partenariat avec les Communautés de Communes est en cours. La liste des signataires est consultable sur le site internet.

B/ Dégradations perpétrées dans l'Agriate en 2010

Malgré la présence renforcée des gardes du littoral et la réalisation d'aménagements, des dégradations ont été perpétrées sur le site. Au printemps, les portes des sanitaires de Ghignu ont été forcées et le tableau électrique a été volé. Cet acte de vandalisme a entraîné un retard d'exploitation de plus d'un mois. A l'automne, de nouvelles dégradations ont été perpétrées contre les portes des sanitaires.

En août 2010, le tracé de la piste entre Luogu Pianu et Ghignu a été élargi (coupe de végétaux) et un *pagliaghju* à Luogu Pianu a été tagué.

Les panneaux du Cdl et d'information incendie de la piste de Saleccia ont été vandalisés au cours de l'été. Ils ont immédiatement été remplacés.

Enfin, le site du Lotu a subi d'importants dommages en novembre 2010. Afin d'accéder à la plage, des conducteurs de véhicules type 4x4 ont fortement dégradés les aménagements en pierre sèches récemment réalisés. De nombreuses coupes de genévriers, espèce protégée, ont également été réalisées. Une plainte contre X a été déposée auprès de la gendarmerie de Saint Florent.

Discussion

La question du ramassage des déchets est à nouveau posée. Selon certains usagers, l'état des plages, et principalement des criques de l'ouest, n'est pas satisfaisant. Christophe Santucci rappelle que le nettoyage des plages ne relève pas normalement du travail des agents mais que ces derniers assurent cette tâche, dans la mesure du possible et surtout des moyens humains et techniques dont ils disposent. Le principal problème est constitué par les déchets, essentiellement des macro-déchets, que la mer rejette quotidiennement sur le littoral. Un passage quotidien sur les 37 km de rivages serait nécessaire mais n'est pas raisonnablement envisageable.

La problématique de la sur fréquentation des abords de plages est alors abordée. Il apparaît que la plaisance pose des problèmes de pollution (aux hydrocarbures, sonore ...) et de cohabitation avec les baigneurs. Pour répondre à ces remarques, Patrice Belz présente le projet d'étude de la baie de Saleccia (Voir **Questions diverses**, p. 5 de ce compte rendu)

2. Etat d'avancement de l'étude des scénarios de gestion des flux de fréquentation sur la piste de Saleccia

Charlotte Michel rappelle que cette étude s'inscrit dans la suite du Projet de territoire de l'Agriate dans lequel il est stipulé, concernant le plan de circulation sur le territoire, que « *la piste de Saleccia (...) sera destinée à un usage familial. Ouverte toute l'année, elle sera traitée pour les véhicules légers sans pour autant être bitumée (...)* De façon à limiter le nombre de véhicules, différents scénarii de gestion des flux seront envisagés et expérimentés entre la route départementale et Saleccia » (§ 2.3.7, p. 47).

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- permettre aux collectivités d'entretenir la piste de Saleccia pour que celle-ci corresponde à un usage familial. De même, elle doit permettre d'encadrer la fréquentation touristique du secteur conformément aux principes énoncés dans le Projet de territoire (§ 2.3.7),
- trouver des principes d'aménagement pour améliorer l'intégration paysagère de la piste et des installations qui l'accompagnent,
- assurer une information de qualité sur le site grâce à une présence humaine renforcée en période estivale.

Parmi différents scénarios de gestion possible, le comité de pilotage de ce groupe de travail a choisi le scénario n°1 (*piste payante pour les véhicules dès le départ*) en raison d'un grand nombre d'avantages (équitable, logique, clair et simple à appréhender pour les usagers, rentable) et de sa relative facilité de mise en œuvre. Le rapport de cette étude est en cours de finalisation ; compte tenu des délais nécessaires aux procédures administratives et techniques à engager pour

l'aménagement (changement éventuel du lieu d'entrée de la piste, réfection de certains secteurs,...) et à la mise en place du dispositif de gestion, celui-ci ne pourra pas être effectif pour la saison estivale 2011.

3. Avancée du dossier AFPA (association foncière pastorale autorisée) de Saleccia-Lotu

Marc Tomi rappelle les objectifs de la démarche : éliminer la divagation animale, permettre une gestion cohérente et concertée de l'activité agricole, faire face aux risques incendies dans une logique DFCI.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 décembre 2010 au 2 janvier 2011, l'arrêté préfectoral d'ouverture de cette enquête publique ayant été envoyé à chaque propriétaire. Peu de propriétaires se sont exprimés par écrit ou auprès du commissaire enquêteur. La prochaine étape se déroulera le 5 février 2011 lors de l'assemblée constitutive à laquelle tous les propriétaires du périmètre intéressé ont été convoqués. D'ici là, les propriétaires doivent renvoyer à la mairie de Santu Petru leur bulletin d'adhésion –ou de non adhésion- à l'AFPA projetée. Les propriétaires n'ayant pas fait connaître leur opposition (par lettre recommandée avec AR) seront réputés favorables à la création de l'association. La décision de création de l'AFP revient au Préfet.

4. Travaux à venir dans la partie ouest de l'Agriate

Isabelle Guyot présente les futurs travaux dans la partie ouest de l'Agriate. Elle rappelle qu'en 2006, le Conservatoire et le Département ont engagé avec les acteurs locaux une vaste démarche de concertation pour élaborer un projet partagé de protection et de mise en valeur de l'Agriate. A l'issue de cette vaste concertation publique (2006-2008), un Projet de territoire a été adopté par le Comité de pilotage du 08 février 2008, puis signé par les élus en octobre 2008.

Le projet de territoire a retenu 4 grands principes pour l'aménagement de la circulation dans la partie ouest du site :

- supprimer toute circulation motorisée sur le littoral en condamnant et en cicatrisant les pistes qui longent le rivage et mènent à celui-ci. Il s'agit ainsi de redonner à ce dernier sa vocation de randonnée piétonne (et cavalière) ;
- canaliser la circulation des véhicules motorisés sur deux pistes :
 - celle dite de Terriccie jusqu'à Luogu Pianu, puis Malfalcu,
 - celle dite de Malfalcu ;
- restaurer les espaces littoraux jusqu'à présent dégradés par la circulation des véhicules ;
- améliorer et sécuriser le sentier du littoral et créer quelques sentiers entre les pistes et le bord de mer pour conforter la découverte piétonne et cavalière du littoral.

Il est rappelé que ces principes ont longuement été concertés avec les usagés et les collectivités concernés. En raison des différentes protections et statuts réglementaires dont bénéficie le territoire (site inscrit au titre de la Loi de 1930, espace remarquable, Loi littoral...), mais également de l'importance du coût des travaux à mener, une enquête publique a eu lieu en mai et juin 2010 ; le commissaire enquêteur a remis un rapport favorable et le Préfet a pris en septembre 2010 un arrêté autorisant les travaux. L'appel d'offres sera lancé en février 2011 avec, bien évidemment, parution dans la presse. Les travaux devraient normalement débuter au printemps 2011.

A la suite de ces travaux de restauration écologique et paysagère, les communes concernées pourront prendre l'arrêté municipal d'interdiction de circulation en dehors des voies autorisées, afin de permettre aux gardes du littoral de verbaliser les contrevenants.

Discussion

Les représentants de Corse Aventure s'interrogent sur le calendrier des travaux et sur la

cohabitation entre ces derniers et leur activité commerciale. Pour eux, il est nécessaire de maintenir ouverte la piste qui relie Luogu Pianu et Malfacu tant que la liaison prévue n'est pas complètement terminée. Le Conservatoire précise que les questions de calendriers seront étudiées plus précisément avec les entreprises chargées des chantiers et que les usagers seront informés de l'évolution des travaux afin de permettre aux professionnels d'adapter leurs pratiques.

Il est rappelé que les pistes illégales qui mènent au littoral seront cicatrisées et qu'il vaut mieux que les professionnels locaux prennent dès à présent l'habitude de ne plus les emprunter. Outre le fait qu'il est illégal d'emprunter des voies non ouvertes à la circulation motorisée (pratique susceptible d'être punie par la loi), les nouvelles habitudes permettront également de donner le bon exemple aux pratiquants individuels et de protéger ainsi ce site fragile.

François Orlandi rappelle que ces travaux de restauration ont un coût très important (environ 1 million d'euros) et qu'il est primordial que chacun prenne ses responsabilités et assure le respect des nouveaux aménagements. Il en va de l'intérêt de tous et de la préservation de ce territoire utilisé par de nombreuses personnes comme « gagne pain ». Cette idée est reprise par Jacques Linale qui rappelle que les professionnels sont également responsables de la préservation du site et du respect des pistes et des aménagements réalisés. Il rappelle qu'en cas d'intempérie par exemple, il vaut mieux éviter d'emprunter les pistes et de créer des ornières. Il convient ainsi d'adapter son produit touristique aux impératifs météorologiques, pratiques, sécuritaires, réglementaires et/ou écologiques.

Questions diverses

La problématique de la **plaisance** a été posée lors de ce comité de pilotage. Il apparaît que le comportement de nombreux plaisanciers est contraire au respect du site et des autres usagers de l'Agriate. La cohabitation entre les bateaux et les baigneurs est parfois dangereuse, surtout sur les sites très fréquentés tels que la plage de Saleccia.

Un participant demande à Monsieur le Sous Préfet de préciser le rôle de l'Etat et la réglementation dans ce domaine. Celui-ci précise que les côtes sont surveillées par la douane et la gendarmerie maritimes. Il se propose de demander à ces services de renforcer leur surveillance et leurs actions en 2011. Il faudrait inciter les plaisanciers à adapter leurs comportements et à être plus respectueux des autres usagers et du site.

La multiplication des embarcations a été constatée ces dernières années et de nombreux participants se demandent comment réglementer ou encadrer la plaisance, venue notamment de l'île Rousse. Pierre-Marie Luciani, de la DREAL, précise que le « beachage », débarquement sur les plages, est autorisé tant qu'un balisage n'est pas mis en place.

Jacques Linale rappelle que des choix devront être faits afin de trouver un équilibre entre fréquentation, cohabitation des usages, préservation de l'environnement et développement local.

François Orlandi annonce que ces problèmes de fréquentation importante et d'organisation des flux ont conduit le Conservatoire du littoral à engager une étude de fréquentation de la baie de Saleccia. Patrice Belz présente cette étude qui devrait débuter en juin 2011. Elle sera également l'occasion de faire un bilan sur la baie du Lotu et permettra de connaître précisément la fréquentation, les usages (et donc les conflits d'usages). Un diagnostic sera d'abord réalisé ; Différents scénarios d'aménagement et de gestion seront ensuite proposés (différents types de balisage, de mouillages ...). Ils tiendront compte des réalités géographiques et économiques et des contraintes des milieux naturels. Un scénario sera ensuite choisi par le comité de pilotage de cette étude et sera approfondi (avant projet, coûts estimatifs, propositions d'études complémentaires, etc).

Ce type d'étude, mené par exemple en 2010 sur la baie de Roccapina en Corse du Sud, doit permettre de définir les orientations de gestion de la baie de Saleccia, en cohérence avec le projet de territoire et les autres aménagements déjà réalisés ou en projet. La concertation entre acteurs sera bien évidemment à privilégier. Le but étant de maîtriser la fréquentation touristique et d'en réduire les impacts environnementaux.